

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

AVEYRON

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONSDU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MOURET

NOMBRE DE MEMBRES

Séance du **jeudi 17 novembre 2022**

Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	14	13

Date de convocation :

10/11/2022

Date d'affichage :

**OBJET DE LA DELIBERATION**  
**Rapport 2021 sur le prix et la  
 qualité du service (RPQS) en  
 matière d'assainissement -  
 Communauté de Communes  
 Conques Marcillac**

L'an deux mille vingt deux

et le dix-sept du mois de novembre à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur FONTAINE Hubert, 1<sup>er</sup> adjoint, en l'absence de Monsieur le Maire, M. ISSALYS Gabriel.

Présents 13 : Mesdames BOSC Claudine, COMBOUL Brigitte, LAVERNE Céline, LE CAM Laurence, LESTRADE Sylvie, GAYRARD Pauline.  
 Messieurs BOUSQUET Guillaume, CARLES Laurent, CAPELLE Florent, COSTES Jean-Michel, CASTANIER Fernand, FONTAINE Hubert, PRADELS Laurent.

Absent excusé : M. ISSALYS GabrielSecrétaire : M. BOUSQUET Guillaume

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint rappelle qu'aux termes de l'article L 2224-5 du CGCT, il convient de présenter à l'assemblée délibérante le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement. M. le 1<sup>er</sup> adjoint expose les principaux éléments (nombre d'usagers, tarifs, performances des installations, etc...) figurant dans le rapport annexé à la présente qui porte à la fois sur l'assainissement collectif et non collectif.

Cette communication entendue, le Conseil municipal

- prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement pour l'année 2021, établi par la Communauté de Communes Conques Marcillac.
- Constate que les chapitres « présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service » et « montants prévisionnels des travaux et la présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice » ne sont pas renseignés.

Acte rendu exécutoire après  
 transmission en Préfecture par voie  
 dématérialisée le :

Et publication

ou notification du : 21-11-2022

Fait et délibéré à Mouret, les jours, mois et an susdits ;

Ont signé au registre tous les conseillers présents

.Pour copie conforme.

Pour le Maire ,  
 FONTAINE Hubert,  
 1<sup>er</sup> adjoint,



Accusé de réception en préfecture  
 012-211201611-20221117-202211\_034-DE  
 Reçu le 21/11/2022